

Commune de FICAJA (Haute-Corse)

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Etude de Maîtres Jacques POGGI et Sandrine POGGI-GONDOUIN
Notaires associés à BASTIA (Haute-Corse) Villa Henri, Impasse Capanelle
Successeurs de l'étude MINGALON du 8 rue Miot.

Suivant acte reçu par Maître Sandrine POGGI-GONDOUIN, notaire associé, le 15 mai 2019, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017, un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil, du chef de :

Monsieur Fernand Simon VINCENTI époux de Madame Annie Monique TESTEVIN demeurant à MARSEILLE (13007) 20 rue Pascal. Né à CONSTANTINE (ALGERIE) le 3 janvier 1929 et décédé à MARSEILLE (13006), le 21 février 2018.

DESIGNATION

ARTICLE UN (1)

Sur la commune de FICAJA (Haute-Corse) Lieu-dit "Ficaja" .

Une maison à usage d'habitation élevée :

- côté route : d'un premier niveau, d'un rez-de-chaussée surélevé, de deux étages et greniers au-dessus.

- côté chemin communal : d'un sous-sol, un rez-de-chaussée, un étage et greniers au-dessus.

L'entrée se fait par la terrasse située au rez-de-chaussée, côté chemin communal.

Cette maison est composée :

- niveau route : d'un séchoir à usage de garage.

- au premier niveau : d'un séchoir et quatre caves.

- au deuxième niveau (rez-de-chaussée côté chemin communal) : deux salles de bains, une pièce, une cuisine, un salon-salle à manger et deux chambres.

- au troisième niveau : un grand salon, six chambres dont trois donnant sur un balcon.

- au dernier niveau : greniers.

Figurant au cadastre sous les références suivantes :

Sect.	Numéro	Lieudit	Contenance		
			ha	a	ca
D	428	FICAJA		02	14

Tel que cet immeuble se poursuit et comporte, avec toutes ses aisances, dépendances et immeubles par destination, servitudes et mitoyennetés, tous droits et facultés quelconques, sans exception ni réserve, ainsi qu'il résulte du plan demeuré ci-annexé.

ARTICLE DEUX (2)

Sur la commune de FICAJA (Haute-Corse) DIRUDI .

Diverses parcelles de terre.

Figurant au cadastre sous les références suivantes :

Sect.	Numéro	Lieudit	Contenance		
			ha	a	ca
A	23	DIRUDI		40	13
A	51	TRAGITE		33	42
A	52	TRAGITE		13	47
A	92	POGGIO A QUERCI		50	50
A	233	PIANA ALLA CHIESA		09	16
A	236	PIANA ALLA CHIESA			66
A	277	PALANCITO		06	86
A	287	PALANCITO		45	59
A	290	PALANCITO		27	98
A	291	PALANCITO		73	72
A	352	QUERCI		14	94
A	393	CAMPO		15	43
A	495	ORBARICCIO		15	93
A	522	SHERPONCHIOLO		08	77
A	523	SHERPONCHIOLO		06	41
A	556	ERCELLE		28	21
B	45	PENTONI		16	00
B	74	PILELLA		10	10
B	77	PILELLA		06	70
B	103	PILELLA		12	85
B	132	CAMPILE		10	00
B	133	CAMPILE		52	00
B	158	FONTANA DI BUJO		14	60
B	293	SCAPPARATE		46	38
B	308	CHIARAGIOLI		12	10
B	381	GRENNUCCIAJO		31	62
B	382	GRENNUCCIAJO		02	26
B	383	GRENNUCCIAJO			50
B	384	GRENNUCCIAJO			70
B	418	GRIGINA		49	69
B	453	CHIARAGIOLI		16	90
C	231	TONATI		14	28
C	308	NAVACCHIELLI			24
C	309	NAVACCHIELLI			93
C	310	NAVACCHIELLI		09	47
C	418	NAVACCHIELLI		30	00
D	128	CHIOSELLO		14	90
D	192	STRADONATO		13	15
D	195	STRADONATO		02	40
D	226	ALZELLI		14	00
D	260	VALLE		04	64
D	261	VALLE		08	23
D	269	SCURSO		08	62
D	272	SCURSO		12	45
D	273	SCURSO		25	20
D	274	SCURSO		13	43
D	275	SCURSO			70

D	276	SCURSO		01	32
D	420	FICAJA			35
E	246	MURICCIO		06	10
E	247	MURICCIO		07	10
E	248	MURICCIO		11	95
E	275	VALLE		40	33
E	359	PASTINI		16	23
E	370	PENTARELLO		04	20
E	371	PENTARELLO			80
E	372	PENTARELLO		38	08
E	373	PENTARELLO		02	25
Contenance totale			9	74	93

Une surface de 8a 34ca (lot A0002) à prendre sur une parcelle de plus grande importance (bien non délimité) cadastrée :

Sect.	Numéro	Lieudit	Contenance		
			ha	a	ca
C	319	NAVACCHIELLI		12	50

Une surface de 32a 26ca (lot A0002) à prendre sur une parcelle de plus grande importance (bien non délimité) cadastrée :

Sect.	Numéro	Lieudit	Contenance		
			ha	a	ca
C	320	NAVACCHIELLI		48	41

Une surface de 3a 46ca (lot A0003) à prendre sur une parcelle de plus grande importance (bien non délimité) cadastrée :

Sect.	Numéro	Lieudit	Contenance		
			ha	a	ca
E	342	PIANINCHE		10	40

Tel que cet immeuble se poursuit et comporte, avec toutes ses aisances, dépendances et immeubles par destination, servitudes et mitoyennetés, tous droits et facultés quelconques, sans exception ni réserve.

ARTICLE TROIS (3)

Sur la commune de FICAJA (Haute-Corse) Lieu-dit Mandrie .

Une parcelle de terre sur laquelle est édifié un tombeau.

Figurant au cadastre sous les références suivantes :

Sect.	Numéro	Lieudit	Contenance		
			ha	a	ca
D	54	MANDRIE			15

Tel que cet immeuble se poursuit et comporte, avec toutes ses aisances, dépendances et immeubles par destination, servitudes et mitoyennetés, tous droits et facultés quelconques, sans exception ni réserve.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de cinq ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

POUR AVIS

Maître Sandrine POGGI-GONDOUIN

Notaire